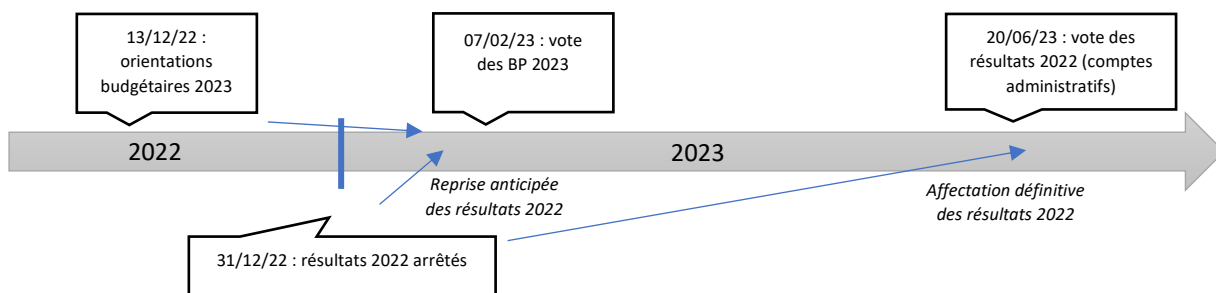


## NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Au cours de la séance du Conseil de Communauté du 07 février 2023, les 13 budgets primitifs 2023 de la Communauté de Communes (Budget principal et ses 12 budgets annexes) ont été votés, avec reprise anticipée des résultats 2022, le vote des comptes administratifs 2022 (concordants avec les comptes de gestion du Trésorier), et donc des résultats définitifs, devant intervenir à une date ultérieure.

Au cours de cette séance du 20 juin 2023, seront donc proposés au vote :

- Les comptes de gestion 2022 du Service de Gestion Comptable Nord-Vendée (13 budgets)
- Les comptes administratifs 2022 de la Communauté de Communes (13 budgets, devant être strictement conformes aux comptes de gestion).
- L'affectation définitive des résultats 2022 ; les crédits budgétaires liés aux résultats repris par anticipation étant déjà inscrits aux budgets primitifs 2023 respectifs, les résultats définitifs constatés sont strictement conformes aux résultats inscrits aux budgets primitifs (aucune modification budgétaire ne sera nécessaire concernant la reprise des résultats).



La présente note synthétise les principales données d'exécution de l'année 2022. Afin de faciliter la lecture, les chiffres présentés ci-après seront arrondis en milliers d'euros ou k€.

## **I- Comptes administratifs 2022 des budgets annexes (12 budgets)**

### **A) Budget Assainissement Collectif**

Le budget assainissement collectif est exclusivement géré en délégation de service public depuis le 1<sup>er</sup> février 2020 (le budget assainissement collectif – régie, a été dissous en fin d'année 2020).

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignaient 910 k€ en 2022, en hausse de 19 k€ par rapport à 2021 (qui constitue la première année de référence concernant la compétence assainissement). Les dépenses réelles de fonctionnement étant principalement composées de :

- du reversement d'une partie de la facturation aux délégataires et à Vendée Eau pour 674 k€ (niveau identique à 2021), les effets de l'inflation sur les formules de révision des prix devant se manifester sur 2023 (année N+1)
- de l'entretien des installations d'assainissement pour 93 k€
- des études liées au diagnostic amont de Pouzauges et au renouvellement des DSP pour 36 k€
- des frais de personnel et de la clé de répartition des charges supports facturés par le Budget Général pour 83 k€
- des charges liées aux emprunts pour 19 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement (1 471 k€) ont évolué de + 52 k€ par rapport à 2021, sous l'effet des recettes de PFAC et branchements (+ 35 k€ à 138 k€), et de la facturation des redevances et abonnements (1 327 k€, soit + 12 k€).

Après prise en compte des opérations liées aux amortissements (solde de – 292 k€) et reprise de l'excédent de fonctionnement 2021 (+ 495 k€), l'excédent de fonctionnement 2022 atteint 765 k€.

La CAF brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) atteint 561 k€ en 2022, la CAF nette atteint 349 k€ après remboursement du capital des emprunts.

Les investissements réalisés en 2022 sont de 468 k€, en hausse de 127 k€ par rapport à 2021, et portent notamment sur 380 k€ de travaux réalisés sur réseaux et ouvrages, et 88 k€ de tranche payée sur le diagnostic assainissement. 43 k€ de subventions ont été perçues en 2022, essentiellement sur le diagnostic assainissement.

La CAF nette dégagée en fonctionnement (349 k€) couvre une grande partie des investissements, mais l'excédent global de clôture (961 k€, dont 195 k€ en investissement) est en retrait par rapport à 2021 (- 75 k€).

### **B) Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)**

Le coût de fonctionnement du Service est stable par rapport à 2021 (68 k€ de dépenses, contre 72 k€ en 2021). Les dépenses se concentrent principalement sur les charges refacturées par le budget général (46 k€), les subventions versées dans le cadre des programmes menés avec le SIAEP de Rochereau et Vendée Eau (4 k€), et le coût des amortissements (8 k€).

Les recettes du Service pour 79 k€, comprennent 52 k€ de redevances fixes, 23 k€ de contrôles et 4 k€ de solde du versement par l'Agence de l'Eau et par Vendée Eau. Etant précisé que les tarifs du S.P.A.N.C. ont été augmentés en 2022 (dont + 2 euros sur la redevance fixe). La section de fonctionnement clôture avec un excédent de 35 k€.

En investissement, seuls des achats informatiques ont été réalisés en 2022, largement autofinancés par les amortissements et l'excédent reporté de 2021. La section d'investissement clôture avec un excédent de 11 k€.

### **C) Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

Les dépenses de fonctionnement de l'aire ont augmenté en 2022 à 66 k€ (+ 6 k€ par rapport à 2021), principalement en raison des réparations. Le prestataire en charge de la gestion du site ayant changé en milieu d'année, le coût de l'externalisation est resté stable à 40 k€ ; les autres postes de dépenses sont principalement les dépenses de fluides (11 k€) et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (5 k€).

Les recettes propres de l'aire d'accueil des gens du voyage sont composées de l'aide au logement temporaire versée par la CAF (25 k€) et les recettes de régie (11 k€), qui progressent notamment en raison de la hausse des tarifs effectuée en milieu d'année.

La subvention d'équilibre du budget principal (30 k€) permet de maintenir un excédent de fonctionnement ; le niveau de subvention versé demeure supérieur aux 3 dernières années.

En investissement, peu de mouvements sont recensés, à l'exception des mouvements financiers liés aux encaissements et remboursements de cautions.

Le budget clôture l'exercice 2022 avec un excédent global de 2 k€ (équivalent à fin 2021).

### **D) Budget Manoir des Sciences de Réaumur**

Comme pour le Centre Aquatique, la fréquentation du Manoir des Sciences a retrouvé son niveau pré-COVID en 2022.

Les dépenses de fonctionnement avec amortissements (172 k€), sont en augmentation de 13 k€ par rapport à 2021, principalement sur les actions de communication (supports) et les charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement hors excédent et hors subvention d'équilibre sont de 36 k€, en hausse de 8 k€ par rapport à 2021, l'évolution se concentrant essentiellement sur la billetterie. La subvention versée par le budget principal (140 k€) est en hausse par rapport à 2021, mais demeure d'un niveau inférieur à la moyenne des 3 dernières années.

La section de fonctionnement clôture 2022 avec un excédent de 22 k€, niveau stable par rapport à l'année précédente.

En section d'investissement, quelques travaux ont été réalisés sur la verrière bois. Les subventions pour le remplacement des fenêtres (travaux 2021) ont été recouvrées en 2022 (32 k€) ainsi que le FCTVA associé (11 k€), permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté de 2021.

Un excédent d'investissement de 8 k€ est constaté à fin 2022. Il faut toutefois noter que la deuxième phase de remplacement des fenêtres et la réfection de la tour du pigeonier sont reportés en restes à réaliser sur 2023 (53 k€).

### **E) Budget Centre Culturel de l'Echiquier**

Comme rappelé dans la note de présentation des budgets primitifs 2023, le Centre Culturel de l'Echiquier a connu des périodes de fermeture temporaire en 2020 et 2021, en raison des contraintes sanitaires liées au COVID-19. Sur un plan budgétaire, la conséquence principale pour l'Echiquier, a été un niveau de réalisation des dépenses et recettes de fonctionnement nettement inférieur à 2019.

Les dépenses de fonctionnement ont donc fortement progressé avec la réouverture de l'équipement : 834 k€ de dépenses ont été réalisées en 2022, contre 582 k€ en 2021 (+ 252 k€). Les dépenses ont surtout progressé sur les charges variables liées à la programmation (achats de spectacles + 115 k€, locations de matériels et films + 33 k€, réparation de matériels + 14 k€, droits musicaux et cinémas + 23 k€). Il est noté également l'augmentation des dépenses d'énergie (+ 15 k€) qui évoluent sous l'effet de l'extension des périodes d'ouverture par rapport à 2021, et par l'évolution des tarifs, ainsi que les dépenses de personnel (+ 26 k€).

La comparaison des dépenses avec la période pré-COVID étant plus pertinente, les dépenses 2022 restent toutefois similaires à 2019 (829 k€) et 2018 (825 k€).

En recettes de fonctionnement, hors subvention d'équilibre et excédent reporté, les recettes propres augmentent nettement par rapport à 2021 (227 k€ contre 155 k€ en 2021, soit + 72 k€), principalement sur la billetterie (+ 87 k€). Le niveau des recettes propres (billetterie, remboursements sur rémunérations, subventions extérieures), malgré la progression nette par rapport à 2020 et 2021, demeure inférieur au niveau pré-COVID (305 k€ en 2019, 310 k€ en 2018).

Par rapport à 2021, les dépenses ayant augmenté plus vite (+ 252 k€) que les recettes (+ 72 k€), la subvention d'équilibre versée par le budget principal a été augmentée de 170 k€, à 640 k€.

En investissement, à l'exception du remboursement du capital des emprunts (70 k€), ont été réalisés la rénovation de l'éclairage (14 k€), ainsi que l'équipement de la Micro-Folie (35 k€) ; l'audit thermique et la refonte du site internet seront payés sur le budget 2023. La Micro-Folie a été subventionnée pour 28 k€ sur 2022 et une subvention d'équipement du budget principal (26 k€) a été versée afin de couvrir les opérations d'investissement et les dépenses restant à réaliser et reportées sur 2023.

Le Centre Culturel de l'Echiquier clôture 2022 avec un excédent de fonctionnement de 104 k€, un déficit d'investissement de 45 k€, soit un solde de clôture positif de 59 k€.

## **F) Budget Centre Aquatique**

L'année 2022 a été marquée par deux événements : un fort retour de la fréquentation, après deux années marquées par la pandémie, et les travaux de mise en œuvre de la chaufferie-bois.

Cependant, les charges liées à l'équipement, ont progressé plus vite par rapport à 2021, que les recettes propres :

- Les dépenses de fonctionnement, 787 k€ en 2022, ont augmenté de 184 k€ par rapport à 2021. La progression des charges étant sensible sur les coûts de fonctionnement liés à la mise en œuvre de la chaufferie-bois (assurance-dommage ouvrage pour 27 k€), mais surtout sur les dépenses d'énergie (gaz, électricité, bois de chauffage) ; les charges d'énergie ont augmenté de 120 k€, sous l'effet de la constitution du stock de bois de chauffage (28 k€), et des factures d'électricité (+ 16 k€, + 20 %) et de gaz (+ 77 k€, dont 47 k€ de rattrapage de factures non émises par le fournisseur sur 2021). Les dépenses de personnel ont par ailleurs augmenté de 30 k€, sous l'effet des remplacements, et des heures supplémentaires, en lien avec la reprise d'activité par rapport à 2021, année en partie impactée par les contraintes sanitaires.
- Les recettes de fonctionnement du service, sont de 300 k€, soit + 72 k€ par rapport à 2021, principalement sur les ventes qui progressent de 86 k€ (et retrouvent ainsi leur niveau pré-pandémie et pré-travaux de réhabilitation)

Le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 490 k€ en 2022, permettant de stabiliser l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice (48 k€ contre 45 k€ en 2021).

Les investissements réalisés (839 k€) se concentrent principalement sur l'installation de la chaufferie-bois (maîtrise d'œuvre et travaux) pour 753 k€, et le solde de l'opération de réhabilitation-extension de 2018-2019 pour 40 k€, le reste des investissements (46 k€) portant sur les acquisitions de matériel et travaux ponctuels sur le bâtiment.

Hors excédent reporté, 300 k€ de ressources ont été dégagées en section d'investissement : 58 k€ de subventions sur les travaux de chaufferie, 130 k€ de subventions sur les travaux menés en 2018-2019, 69 k€ de récupération du FCTVA, et 42 k€ de dotations aux amortissements prélevées sur la section de fonctionnement.

Compte tenu des travaux réalisés (839 k€), et des ressources mobilisées (300 k€), l'excédent reporté de 2021 (+ 470 k€) a donc été intégralement consommé sur 2022 ; la section d'investissement clôture donc avec un déficit contenu à 69 k€. Etant précisé que les restes à réaliser en recettes d'investissement reportés sur 2023 (962 k€, dont 424 k€ sur la chaufferie) étant très largement supérieurs aux dépenses restant à réaliser (117 k€).

### **G) Budget Immobilier d'entreprise**

Le Budget Immobilier d'entreprise retrace les locations de bâtiments à vocation économique.

A partir de 2022, les bâtiments économiques, étant productifs de revenus, ont été amortis ; la charge d'amortissement devient désormais le premier poste de dépense de fonctionnement du Budget Immobilier d'entreprise (135 k€). Les autres charges réelles (72 k€) étant essentiellement composées du coût des taxes foncières (20 k€), de l'impact des créances éteintes (20 k€) et des autres charges directes sur bâtiments (31 k€).

Les recettes locatives (160 k€) sont en diminution sur 2022 (- 14 k€), du fait de l'arrêt de certains baux. Comme au cours des exercices précédents, les recettes locatives couvrent les dépenses réelles de fonctionnement ainsi que le remboursement des emprunts en section d'investissement. Toutefois, en raison de l'amortissement des bâtiments, l'excédent de fonctionnement devrait progressivement migrer vers la section d'investissement au cours des années suivantes ; d'un montant de + 274 k€ à fin 2021, l'excédent de fonctionnement s'est réduit à 248 k€ à fin 2022.

En section d'investissement, quelques travaux ont été réalisés (7 k€), mais le principal fait porte sur l'acquisition d'un bâtiment économique à Tallud Sainte-Gemme (134 k€). Par le jeu des écritures d'amortissement, la section d'investissement parvient à rester à l'équilibre à + 2 k€.

Le budget immobilier d'entreprise clôture donc l'exercice 2022 avec un excédent de clôture de 250 k€.

### **H) Budgets annexes de zones d'activités (5 budgets)**

5 budgets retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire : ZA La Blauderie, ZA du Fief Roland, ZA de Montifaut, ZA du Parc d'Activités de la Gare, Autres ZA.

Les frais d'aménagement sur les budgets annexes de zones d'activités, de la même manière que pour les lotissements, sont retracés en dépenses de fonctionnement ; des opérations comptables de stocks viennent ensuite alimenter la section d'investissement, en fin d'exercice.

Aussi, pour l'année 2022, en ne tenant compte que des dépenses réelles d'aménagement, ont été notamment réalisés :

- Sur la zone de la Blauderie : étude préalable de voirie (11,5 k€)

- Sur la zone du Fief Roland (Pouzauges) : travaux de curage des mares (5 k€)
- Sur la zone de Montifaut (Pouzauges) : la continuité de l'étude de requalification de la zone pour 12 k€
- Sur la zone de l'Epaud (Sèvremont) : travaux de signalétique (19 k€) et étude de voirie (8 k€)
- Sur la zone de la Planche-Bouillard (Réaumur) : étude préalable de voirie (6,5 k€)

En recettes, ont notamment été enregistrées :

- Des cessions de terrains sur la zone du Fief Roland (3 k€)
- Des subventions mobilisées sur l'étude de requalification de la zone de Montifaut (13 k€) et sur les travaux d'aménagement 2018-2019 de la zone de Planche-Bouillard (63 k€)

Les subventions d'équilibre en provenance du budget principal et les reversements vers le budget général prévus aux budgets, n'ont toutefois pas été exécutés sur l'année 2022 : sans apport du budget principal, grâce aux subventions recouvrées, la situation consolidée des budgets annexes de zones s'est équilibrée (excédent de + 1 k€).

### **I) Résultats d'exécution consolidés des budgets annexes**

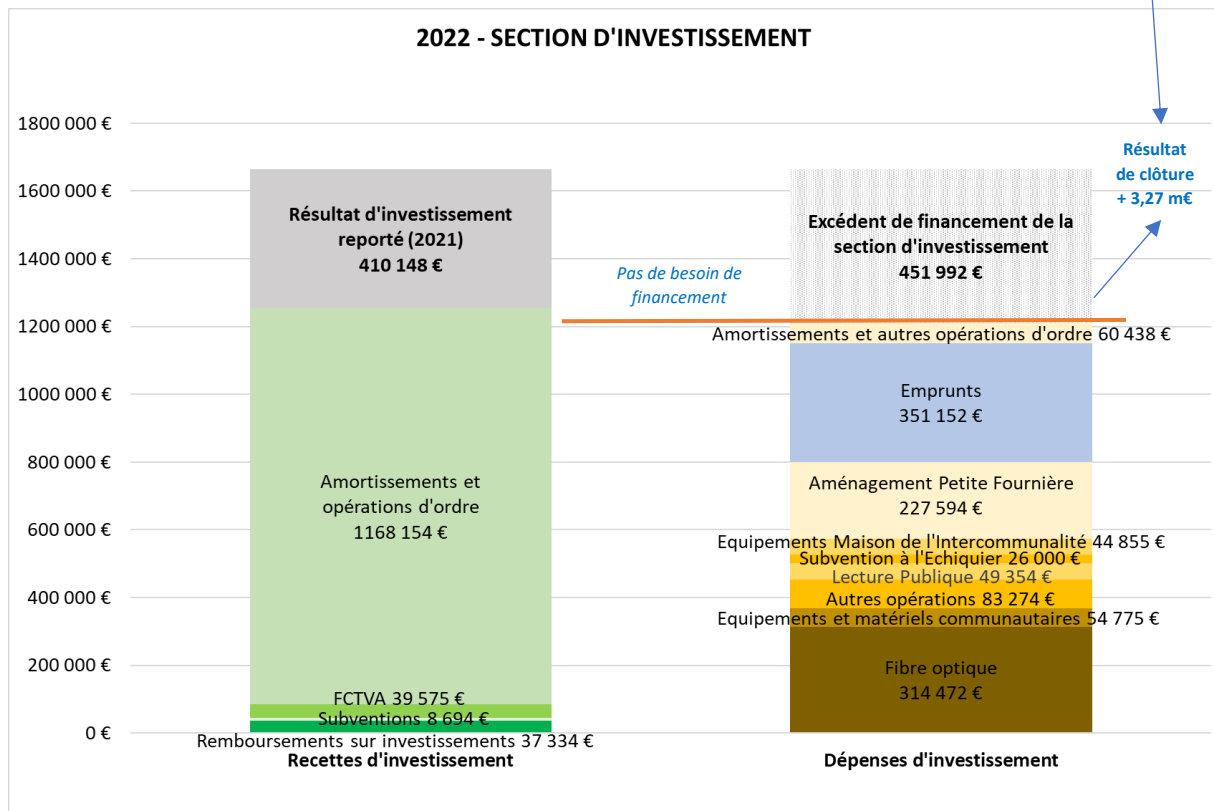
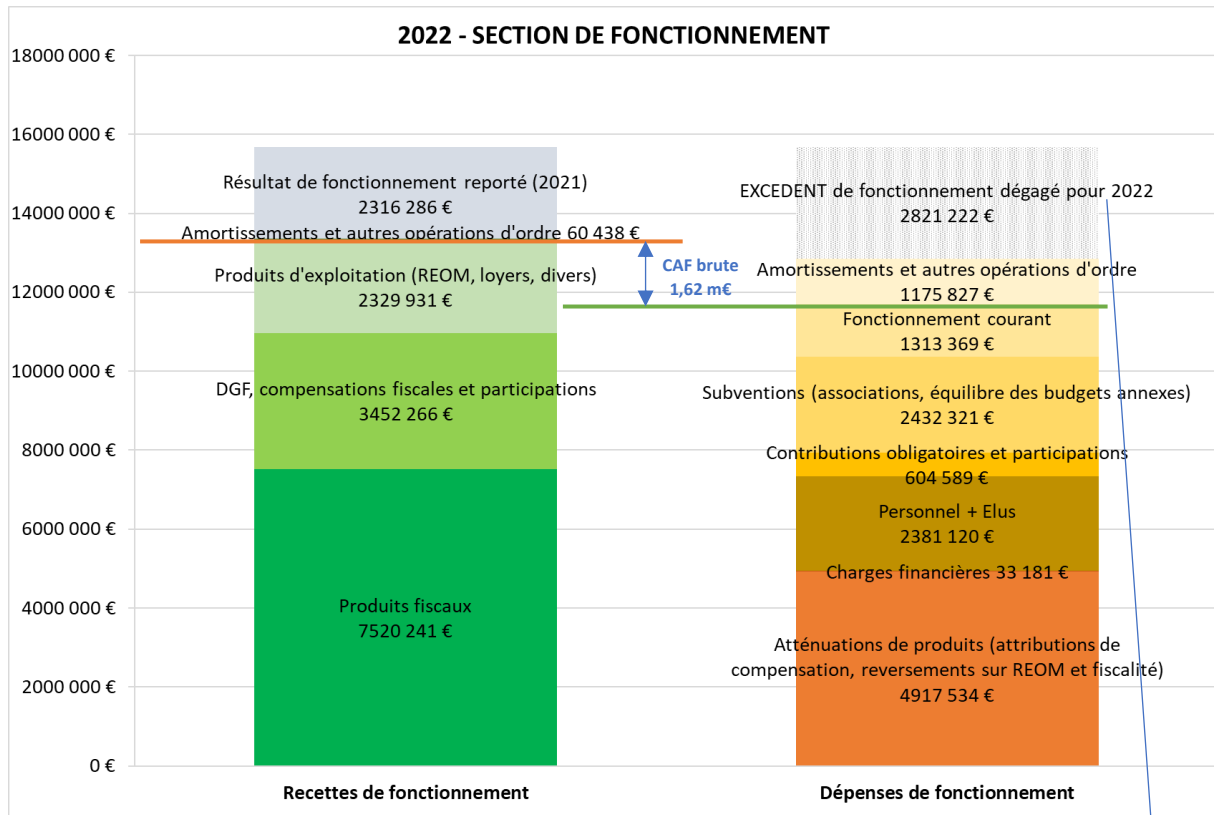
Les résultats d'exécution consolidés des budgets annexes (fonctionnement + investissement) ou « fonds de roulement de clôture », ont diminué entre 2021 et 2022 de - 584 k€ (après avoir progressé de + 581 k€ entre 2020 et 2021). L'évolution est toutefois la conséquence de trois phénomènes :

- Les budgets à caractère administratif (Culture, Economie, Aire d'Accueil des Gens du Voyage) ont vu leurs excédents augmenter de 12 k€ en 2022 (après une diminution de 159 k€ en 2021), du fait de l'amélioration de la situation financière des zones d'activités. L'excédent consolidé des budgets administratifs se concentre aux trois quarts sur le budget Immobilier d'Entreprise (en raison des cessions de bâtiments).
- Le Centre Aquatique a consommé l'intégralité de son fonds de roulement en 2022 (- 536 k€ de variation entre fin 2021 et fin 2022), en raison des travaux engagés sur l'installation de la chaufferie-bois, et revient ainsi au niveau constaté à fin 2020.
- Les budgets liés à l'assainissement ont vu leurs excédents de clôture diminuer (- 60 k€), principalement sur le budget assainissement collectif géré en DSP, sur lequel davantage d'investissements ont été réalisés en 2022

	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
<i>Manoir des Sciences de Réaumur</i>	31 350 €	-12 618 €	30 108 €
<i>Centre Culturel de l'Echiquier</i>	71 552 €	74 575 €	59 091 €
<i>Immobilier d'entreprise</i>	191 366 €	289 208 €	250 653 €
<i>Zone du Fief Roland</i>	-37 318 €	-40 712 €	15 437 €
<i>Zone de Montifaut</i>	104 005 €	58 485 €	42 394 €
<i>Zone de la Blauderie</i>	9 403 €	2 672 €	-9 041 €
<i>Parc d'Activités de la Gare</i>	10 134 €	298 €	-7 130 €
<i>Autres zones d'activités</i>	96 978 €	-43 756 €	-40 974 €
<i>Aire d'Accueil des Gens du Voyage</i>	12 297 €	2 815 €	2 402 €
Sous-total budgets Service Public Administratif (SPA)	489 767 €	330 966 €	342 940 €
<i>Centre Aquatique</i>	-15 682 €	515 268 €	-21 209 €
Sous-total Centre Aquatique	-15 682 €	515 268 €	-21 209 €
<i>Assainissement non Collectif (SPANC)</i>	21 022 €	29 871 €	46 172 €
<i>Assainissement collectif - DSP</i>	836 664 €	1 036 925 €	960 879 €
Sous-total budgets Service Public Industriel et Commercial (SPIC)	857 686 €	1 066 796 €	1 007 051 €
	1 331 772 €	1 913 030 €	1 328 782 €

## II- Compte administratif du Budget Principal

Budget Général (synthèse d'exécution budgétaire 2022) :





## **A) Section de fonctionnement**

### En dépenses

Les dépenses totales de fonctionnement réalisées ont atteint 12 858 k€ en 2022 (contre 11 708 k€ en 2021, soit + 1 150 k€).

Hors opérations liées aux amortissements (1 176 k€ en 2022), les dépenses réelles de fonctionnement réalisées étaient de 11 682 k€ en 2022, en augmentation de 889 k€ par rapport à 2021 (+ 8,2 %). Cette augmentation inédite, est fortement corrélée au niveau d'inflation constaté sur 2022.

Les principales masses relatives au fonctionnement réel ont évolué ainsi en 2022 :

- Dans les atténuations de produits, le reversement de la redevance d'ordures ménagères au SCOM Est-Vendéen a augmenté de 90 k€, cette évolution étant relative, la recette de redevance étant également en augmentation (voir ci-après).
- Les charges de personnel et Elus ont augmenté de 274 k€, principalement par un effet de base lié aux vacances de postes de l'année 2021, ceux-ci étant quasiment tous pourvus sur la l'année 2022 (les évolutions règlementaires, comme l'effet des carrières ou « effet glissement-vieillesse-technicité », ainsi que l'augmentation de + 3,5 % du point d'indice sur le deuxième semestre, concourant dans une moindre mesure à cette évolution).
- Les autres dépenses obligatoires évoluent à + 66 k€, en raison de l'irrécouvrabilité de certaines créances d'ordures ménagères, évolution également relative, car compensée en recettes par le SCOM Est-Vendéen.
- Les subventions versées ont augmenté de 263 k€, essentiellement via le soutien aux budgets annexes et C.I.A.S. (+ 349 k€) ; les besoins d'équilibre ont notamment augmenté avec les charges d'énergie, les évolutions indiciaires précédemment mentionnées, et à un plus difficile retour à la fréquentation d'avant-COVID pour certains établissements (voir partie précédente sur les données relatives aux budgets annexes pour 2022).
- Les autres charges de fonctionnement courant (charges générales notamment) ont augmenté de 190 k€, augmentation se concentrant sur les provisions pour risques et charges constituées (+ 52 k€), et sur le chapitre des charges à caractère général (+ 145 k€ : chapitre impacté par l'inflation des produits et services, mais aussi par le développement croissant des actions menées par les Pôles, après deux années marquées par la pandémie).

### En recettes

Les recettes totales de fonctionnement sont de 15 679 k€ en 2022 (contre 14 024 k€ en 2021, soit une augmentation de 1 655 k€).

Hors excédent 2021 reporté, et opérations relatives aux amortissements, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 1 147 k€ (+ 9,4 %), à 13 302 k€, soit un rythme de progression plus rapide que les dépenses.

Dans le détail, les recettes évoluent ainsi :

- Les produits fiscaux augmentent de 731 k€ par rapport à 2021, dont + 300 k€ sur la hausse du taux de foncier bâti (+ 1,5 points), + 259 k€ sur la CVAE grâce à la reprise de l'activité économique de l'année 2021, + 67 k€ sur le produit de taxe GEMAPI, + 31 k€ sur la TASCOM, + 24 k€ sur la taxe de séjour, et + 222 k€ sur la fraction de TVA perçue suite à la suppression

de la TH. Il est à noter que les recettes assises sur rôles fiscaux supplémentaires sont nettement moins importantes (- 206 k€), 2021 étant une année exceptionnelle.

- Les dotations, subventions et compensations fiscales progressent de 257 k€, essentiellement sur les subventions sur les projets et actions menées par les services, qui se sont renforcées sur 2022 (+ 240 k€).
- Les autres produits de fonctionnement courant évoluent à + 158 k€, principalement sur le produit des redevances d'ordures ménagères (+ 91 k€) et de la compensation des créances irrécouvrables des redevances d'ordures ménagères (+ 54 k€) par le SCOM Est-Vendéen.

Après intégration de l'excédent de fonctionnement 2021, et des opérations d'ordre, la section de fonctionnement clôture l'année 2023 avec un excédent de 2 821 k€.

## **B) Section d'investissement**

Hors remboursement des emprunts, 800 k€ d'investissements ont été réalisés en 2022 (contre 670 k€ en 2021). Les principaux investissements réalisés sont :

- La poursuite du déploiement de la fibre optique (convention SYDEV) pour 314 k€
- Les acquisitions foncières sur la Petite Fournière, en prévision de l'installation de casernes de gendarmerie et de pompiers (228 k€)
- Les acquisitions de matériels pour les services techniques (55 k€)
- Le renouvellement du fonds de livres du réseau des bibliothèques (49 k€)
- Le démarrage de l'étude mobilités (25 k€)
- L'aide à l'investissement du Centre Culturel de l'Echiquier (26 k€)

Aux dépenses d'investissement s'ajoute le remboursement du capital des emprunts (351 k€), et les amortissements de subventions (60 k€).

Il est à noter, en restes à réaliser d'investissement (dépenses engagées et non réalisées au 31 décembre), 295 k€ de crédits reportés au budget primitif 2023. Y figurent notamment les restes à réaliser sur l'étude mobilités (55 k€), l'étude de potentiel éolien et solaire (30 k€), les modifications sur PLUi (86 k€), le site internet de la Communauté de Communes (28 k€) et les frais d'architecte sur l'aménagement de la Maison de l'Intercommunalité (28 k€)

Les ressources d'investissement sont en partie composées de subventions et du FCTVA, mais l'essentiel des recettes provient de l'excédent 2021 reporté (410 k€), et du prélèvement des amortissements sur la section de fonctionnement (1 168 k€).

En recettes d'investissement restant à réaliser (hors données d'exécution 2022), figurent notamment les subventions restant à percevoir sur la maison de santé de Pouzauges (FEADER 2017, 80 k€) et l'étude mobilités (SYDEV, 30 k€).

La section d'investissement comprenant plus de recettes que de dépenses sur 2022, celle-ci dégage un excédent de 452 k€ sur 2022.

## **C) Evolution des indicateurs financiers**

La capacité d'autofinancement nette du budget principal a progressé de façon notable entre 2020 et 2022, pour atteindre 1,27 millions d'euros (+ 262 k€ par rapport à 2021). Les dépenses d'équipement

progressant également sur la période, ceux-ci sont financés en totalité grâce aux ressources externes mobilisées et par l'autofinancement ; le fonds de roulement de fin d'exercice évolue ainsi sur la période, pour être porté à 3,27 millions d'euros à fin 2022.

Par comparaison de l'autofinancement brut dégagé en section de fonctionnement, avec le capital restant dû sur les emprunts, le ratio de désendettement demeure inférieur à 2 années : à fin 2022, avec l'autofinancement dégagé, le capital restant dû sur les emprunts pourrait donc être théoriquement remboursé en 1,8 années (2,4 années à fin 2021). Rappelons que les seuils d'alerte en matière de capacité de désendettement sont compris, selon les sources, entre 7 et 12 années.

<b>Formation de l'autofinancement et du fonds de roulement</b>	2020	2021	2022
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	10 815	10 793	11 682
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	11 887	12 156	13 302
<i>Capacité d'autofinancement brute</i>	1 072	1 363	1 620
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	-356	-356	-351
<b>Capacité d'autofinancement nette (k€)</b>	<b>716</b>	<b>1 007</b>	<b>1 269</b>
<i>Dépenses d'équipement et dépenses financières hors capital des emprunts</i>	612	670	800
<i>Ressources externes d'investissement (hors amortissements et excédents reportés)</i>	534	185	79
<b>Solde des opérations d'équipement</b>	<b>-77</b>	<b>-485</b>	<b>-721</b>
<b>Variation du fonds de roulement global : CAF nette + solde des opérations d'équipement</b>	<b>639</b>	<b>522</b>	<b>548</b>
<i>Fonds de roulement de début d'exercice (résultat N-1)</i>	1 566	2 205	2 726
<b>Fonds de roulement de fin d'exercice (à reporter sur N+1)</b>	<b>2 205</b>	<b>2 726</b>	<b>3 274</b>

<b>Ratio de désendettement</b>	2020	2021	2022
Stock de dette au 31 décembre	3 559	3 203	2 852
Capacité d'autofinancement brute	1 072	1 363	1 620
<b>Capacité ou ratio de désendettement en années</b>	<b>3,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,8</b>